

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. PATRON, adjoint, par M. JEUNEMAITRE M. GAUFILLIER, conseiller municipal, par M. MARCHAND Mme MAHIEU, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme PRADOUX M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme PINEAU LUMONI, conseillère municipale, par Mme PETROFFE
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	Mme DAMEME

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.10.2023	

---oooOooo---

N° 2023.49

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

**La séance continuant,
Le Maire expose au Conseil :**

- Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Provins a, par délibération en date du 24 mai 2020, donné délégation au Maire. Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

- 2023.55 Convention avec l'Ecole maternelle Raymond Louis pour la mise à disposition de matériel dans le cadre de la semaine de la Sécurité Routière.
- 2023.56 Convention avec M. PLEUVEN et Mme DELALONDE pour la location du logement sis 24 rue du Colonel Arnaud BELTRAME. Montant du loyer Hors Charges : 695 €.
- 2023.57 Convention avec l'association GENTES COMITIS pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 700 € T.T.C
- 2023.58 Convention avec la Compagnie KARABAS pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 5 120 € T.T.C.
- 2023.59 Convention avec l'association AOUTA pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 6 250 € T.T.C.
- 2023.60 Convention avec l'association BALAST pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 5 222,25 € T.T.C
- 2023.61 Convention avec l'association Confrérie du Cerbère pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 1 300 € T.T.C.
- 2023.62 Convention avec l'association FIANNA BAN pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 2 250 € T.T.C.
- 2023.63 Convention avec l'association CULTURE EN MOUVEMENTS pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 3 100 € T.T.C
- 2023.64 Convention avec l'association ARMIERS MEDIEVAL ROCK pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 2 000 € T.T.C.
- 2023.65 Convention avec l'association « ETOILE FILANTE PRODUCTION » pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 9 284 € T.T.C.
- 2023.66 Convention avec l'association « LES BARBIERS FOUS » pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 9 284 € T.T.C.
- 2023.67 Convention avec « Provins TOURISME » pour la vente de billets « Les Médiévales » des 10 et 11 juin 2023.
- 2023.68 Convention avec « Initiatives 77 » pour soutenir financièrement l'atelier d'insertion de couture de Provins. Montant : 17 100 € T.T.C
- 2023.69 Convention avec l'école maternelle de la Voulzie pour le prêt de matériel dans le cadre de la semaine de sécurité routière.
- 2023.70 Convention avec l'Internat d'Excellence de Sourdu pour l'hébergement et la restauration « petits déjeuners » des troupes lors de la fête médiévale 2023. Montant : 1 771,20 € T.T.C.
- 2023.71 Convention avec France BILLET SAS pour la vente de billets « Les Médiévales » les 10 et 11 juin 2023.
- 2023.72 Convention avec TICKETS NET pour la vente de billets « Les Médiévales » les 10 et 11 juin 2023.
- 2023.73 Convention avec l'Association SEMBADELLE pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juillet 2023. Montant : 4 765 € T.T.C.
- 2023.74 Convention avec la Compagnie CREALID pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 2 690,25 € T.T.C
- 2023.75 Convention avec l'association AD TEMPUS pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 790 € T.T.C.
- 2023.76 Convention avec la SAS EVENEMENTIEL TECHNIQUE CATERING pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 3 600 € T.T.C.
- 2023.77 Convention avec la SAS EVENEMENTIEL TECHNIQUE CATERING pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 4 000 € T.T.C.
- 2023.78 Convention avec la Compagnie LA MESNIE pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 1 500 € T.T.C.
- 2023.79 Convention avec l'Association LA FORGE SPECTACLE pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 3 337 € T.T.C.
- 2023.80 Convention avec l'Association LA MAISNIE DU MONT FERRAND pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 3 000 € T.T.C.
- 2023.81 Convention avec l'Association MESSIRE pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 1 560 € T.T.C.

- 2023.82 Dotation Générale de décentralisation (DGD) – lecture publique année 2023 – Demande de subvention, projet d'extension des horaires d'ouverture – Tranche 5.
- 2023.83 Convention avec BORDELAISE PRODUCTIONS pour l'organisation d'un spectacle le 16 mai 2023 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 10 458,10 € T.T.C.
- 2023.84 Convention avec l'Association A LA CROISEE DES ARTS (ACDA) pour l'organisation d'une représentation d'un concert le jeudi 25 mai 2023 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 3 570 € T.T.C.
- 2023.85 Convention avec l'Association L'EMILE PAPILLON BLANC pour l'organisation d'un spectacle le 17 juin 2023 à la Médiathèque. Montant : 949,50 € T.T.C.
- 2023.86 Contrat d'assistance et de maintenance des progiciels ATAL avec la société BERGER-LEVRAULT pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Montant de la redevance annuelle : 2 659,09 € T.T.C
- 2023.87 Convention avec LDH GROUP LTD pour l'assistance à la réalisation d'un spot tv et d'un bande annonce vidéo pour les Médiévales 2023. Montant : 6 200 € T.T.C.
- 2023.88 Convention avec HEMPIRE SCENE LOGIC pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 2 165,92 € T.T.C.
- 2023.89 Convention avec l'Association LES DANSERIES DES LYS pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 350 € T.T.C.
- 2023.90 Convention avec l'association "Body Fit" pour l'utilisation des infrastructures sportives municipales.
- 2023.91 Convention avec le Lycée Thibaut de Champagne pour assurer la restauration des troupes et des organisateurs durant le week-end de la fête Médiévale du 9 au 11 juin 2023. Montant : 8,50 € l'unité.
- 2023.92 Convention avec la Croix Rouge Française pour assurer le poste de secours des Médiévales les 10 et 11 juin 2023. Montant : 6 800 € T.T.C.
- 2023.93 Contrat d'assistance et de maintenance à compter du 1^{er} septembre 2023 pour le matériel en service "borne SelfCheck 500 D desktop Kiosk" installé à la Médiathèque avec la société BIBLIOTHECA (borne automatique pour déposer les livres). Montant : 632,52 € T.T.C/an.
- 2023.94 Convention avec l'association « La Muse » pour l'organisation d'animation durant le week-end de la fête médiévale les 10 et 11 juin 2023. Montant : 1 200 € T.T.C.
- 2023.95 Souscription d'un partenariat avec l'association OXYGENE afin de promouvoir les actions de la Ville de Provins. Montant : 4 188 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité (32 voix "pour") :

- ⇒ De ce compte rendu,
- ⇒ Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ La présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 23/10/2023

réception à la Sous-Préfecture de Seine et Marne, le 25/10/2023



O. LAVENKA